

Saint-Etienne, le **25 FEV. 2025**

Affaire suivie par : **Guillaume ARSAC**
Direction Transports et Mobilité
Tél : 04 27 40 58 71
Courriel : guillaume.arsac@saint-etienne-metropole.fr



SYTRAL MOBILITÉS
Monsieur Bruno BERNARD
Président
21 boulevard Vivier Merle
CS 63815
69487 LYON CEDEX 03

Référence : /2025.313903

Objet : Projet de Plan de Mobilité des territoires Lyonnais

Monsieur le Président,

Par courrier du 22 novembre 2024, vous avez sollicité l'avis de Saint-Etienne Métropole, en tant que personne publique associée, sur le projet de Plan de mobilité de Sytral Mobilités, arrêté le 21 novembre 2024 (conformément à l'article L.1214-28-2 du Code des transports). En effet, Saint-Etienne Métropole est autorité organisatrice de la mobilité limitrophe de Sytral Mobilités.

Ce plan de mobilité a été étudié, de manière partenariale, à une échelle territoriale inédite, couvrant l'entièreté du périmètre de l'autorité organisatrice des mobilités de la région lyonnaise, contigüe à celui de la Métropole stéphanoise.

Saint-Etienne Métropole n'entend pas commenter au fond les éléments de diagnostic et de projet portés au travers du projet de PDM lyonnais. Tout au plus s'agit-il d'attirer l'attention sur quelques enjeux et propositions concernant l'amélioration des relations de mobilité entre les territoires des métropoles lyonnaise et stéphanoise.

En effet, la coopération inter-métropolitaine est ancienne, répondant aux nombreux échanges quotidiens qui s'observent, dans les 2 sens : vie économique, marché de l'emploi, enseignement supérieur, accès aux plateformes intermodales...

Pour autant, les quinze prochaines années, embrassées tant par le PDM de Sytral Mobilités que d'ailleurs par le PDM de la Métropole stéphanoise, actuellement à l'étude, doivent permettre d'améliorer la robustesse des infrastructures, de développer des services de mobilité alternatifs à l'autosolisme et au transport routier de marchandises à longue distance, de faciliter l'intermodalité entre les différents réseaux.

A ce sujet, il apparait primordial que la desserte ferroviaire reliant Lyon et Saint-Etienne soit significativement améliorée, tant dans la performance et la robustesse de l'infrastructure, que dans la fréquence et l'amplitude horaire des circulations.

En matière de desserte, les améliorations doivent bénéficier à la fois au SERM lyonnais et au SERM stéphanois, dont les destinées demeurent liées... ainsi qu'à des liaisons inter-villes, avec un enjeu de confort pour relier efficacement 2 centralités métropolitaines distantes de 60 km, sans oublier le besoin réaffirmé de liaisons TGV jusqu'en gare de St-Etienne Châteaureux, gage d'attractivité pour le développement économique de tout le bassin de mobilité Sud-Loire – Jeune-Loire.

L'accès en transport public à Saint-Exupéry est un autre point d'attention qui concerne les deux territoires métropolitains. A l'horizon des PDM lyonnais et stéphanois pourrait être porté un titre

tarifaire combinant avantageusement l'usage du train jusqu'à Lyon Part-Dieu, puis de Rhônexpress jusqu'à Saint-Exupéry (nœud aérien et gare TGV).

Corrélativement au besoin de performance des services de transport public reliant les 2 territoires métropolitains, Saint-Etienne Métropole souhaite également rappeler le besoin de robustesse et de maintien des temps de parcours dans l'accessibilité autoroutière de la région stéphanoise, largement tributaire de l'axe Saône-Rhône, via la vallée du Gier, le nœud de Ternay, et la rocade est de Lyon (A46 et ses continuités).

En ce sens, les perspectives avancées dans le PDM de Sytral Mobilités d'envisager l'aménagement d'une voie réservée aux transports publics et covoitureurs sur A46 ne doivent en aucun cas contrevenir au débit et au temps de parcours des flux nationaux et régionaux, en l'absence de toute autre alternative autoroutière sur ces grands itinéraires ouvrant la région stéphanoise aux autres régions économiques, nationales comme européennes. Au départ ou à l'arrivée de la région stéphanoise, il faut en effet se rappeler que les plateformes fluviales, ferroviaires, combinées sont à ce jour toutes localisées au sud ou à l'est de l'agglomération lyonnaise.

Au-delà de ces quelques remarques portant sur un développement harmonieux des territoires métropolitains autour de Lyon et de Saint-Etienne, de leur bonne accessibilité externe et desserte interne, Saint-Etienne Métropole observe favorablement le projet de Plan de mobilité 2040 de Sytral Mobilités, et poursuivra sa coopération avec le Syndicat, afin de travailler à l'amélioration des mobilités de ce vaste territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

Luc FRANCOIS

Vice-Président en charge des Transports et des Mobilités

